
Réf. : CB/DL/ma CP 06/05

COMMUNIQUE DE PRESSE
Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

Chantal Bertouille dépose une proposition de résolution visant à sensibiliser les agents de la Région wallonne à adopter une conduite automobile responsable

Chaque année, les routes belges sont parmi les plus meurtrières d'Europe. Si l'expérience joue un grand rôle dans le cadre de la maîtrise du véhicule, ce qui explique que les campagnes de sécurité routière sont essentiellement et logiquement dirigées vers les plus jeunes, certains comportements que nous adoptons tous les jours sur la route peuvent également être des plus meurtriers.

Peu adoptent ainsi une vitesse adaptée aux conditions météorologiques, aux conditions de circulation... Des gestes pourtant très simples et des réflexes peuvent s'acquérir en quelques heures auprès de centres de perfectionnement de conduite agréés.

Ces formations ont évidemment un coût. Ce coût peut cependant être rapidement compensé par les ristournes qui sont accordées par les compagnies d'assurances aux conducteurs ayant suivi ces formations.

La Région wallonne dispose d'un important parc de véhicules automobiles et, dans le cadre de leurs missions, certains agents sont amenés à utiliser ceux-ci ou, à défaut, leur véhicule personnel. Il ressort cependant de diverses questions qui ont été posées par le Député Chantal Bertouille que, bien que le nombre d'accidents constatés soit en baisse, le pourcentage d'accidents pour lesquels la responsabilité des agents de la Région wallonne peut être engagée soit en hausse.

C'est pourquoi Chantal Bertouille vient de co-déposer une proposition de résolution instaurant des cours de conduite défensive en faveur des agents de la Région wallonne. L'objectif de cette résolution est :

1. de mettre en place, en collaboration avec les centres de perfectionnement de conduite existants, des cours de conduite défensive en faveur des agents de la Région wallonne habilités à utiliser un véhicule dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ;
2. de permettre l'accès à ces cours de perfectionnement de conduite automobile aux autres agents des services de la Région wallonne qui en feraient la demande et ce, par la mise en place d'un chèque « cours de perfectionnement de conduite automobile » ;
3. d'organiser au sein des services et administrations de la Région wallonne une campagne de sensibilisation à la conduite défensive.

